

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 octobre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Alain GENGE

**Délibération n°2022-126**

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES  
ANIMATION AGRI-ENVIRONNEMENTALE SUR LES BASSINS VERSANTS GOUSSANT-ISLET-FLORA –  
CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN CONTRAT DE PROJET**

L'un des principaux objectifs du Contrat Territorial « Baie de Saint-Brieuc » (dont Plan de Lutte contre les Algues Vertes), pour la période 2022-2024, est de mieux concilier pratiques agricoles et préservation de l'environnement. Le dispositif Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE), mis en œuvre par l'Etat, vise à réduire les fuites d'azote. Il prévoit différentes actions d'optimisation des pratiques culturales, mais aussi un axe sur la restauration des espaces stratégiques (espaces tampons) que sont les zones humides, les bords de cours d'eau ou les talus bocagers.

Une Mesure Agri-Environnementale et Climatique (MAEC) spécifique « baie algues vertes » sera proposée dès 2023 aux exploitants agricoles, s'ajoutant aux MAEC existantes, déjà pour partie animées par Lamballe Terre & Mer.

La Baie de Saint-Brieuc a par ailleurs répondu à un appel à projet « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE) dans le but de proposer des aides financières spécifiques aux agriculteurs, en contrepartie de pratiques agricoles favorables à la préservation des milieux et de qualité de l'eau, ceci grâce à 3 propositions d'actions : (re)mise en herbe des zones humides, baisse de la fertilisation azotée, augmentation du temps de couverture des sols).

Ce dispositif PSE apporte des aides pendant 5 ans (jusqu'à 60 000 €/exploitation). Il est prévu en parallèle que les agriculteurs bénéficiaires soient rencontrés, afin d'établir un diagnostic environnemental plus global de leur exploitation, en vue de leur proposer des travaux d'aménagement favorables à la lutte contre les transferts de polluants.

Ces nouveautés, dans le futur contrat territorial, induisent un temps de travail supplémentaire au niveau de la direction environnement. Pour autant, afin que les agriculteurs du territoire puissent au maximum bénéficier de ces dispositifs (en premier lieu des PSE), il est nécessaire que Lamballe Terre & Mer prenne sa part dans l'animation technique :

- Rencontre des exploitants,
- Définition de projets d'aménagement cohérents à l'échelle de l'exploitation,
- Réalisation de travaux le cas échéant et suivi de ces travaux,
- Lien à faire avec le Syndicat Mixte de la Baie qui coordonne l'ensemble, et avec les prescripteurs/opérateurs qui interviennent sur les aspects « agronomie/techniques culturales »).

Il serait pour cela nécessaire de disposer d'un poste supplémentaire sur la période 2023-2027 (programme Baie 2027). Dans un premier temps, afin d'être en adéquation avec les modalités et l'échéance du Contrat Territorial/PLAV 2022-2024, il est proposé de recruter un technicien, via un contrat de projet sur 2 ans. Le coût estimé de ce poste est de 42 000 €/an, subventionnable à 87 % (soit 5 460 € / an maximum de reste à charge pour Lamballe Terre & Mer).

Vu la délibération n°2022-125 du 25 octobre 2022 approuvant l'organisation territoriale, le programme d'actions et la répartition financière dans le cadre du Contrat Territorial « Baie de Saint-Brieuc » 2022-2024,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la création d'un poste de technicien « agri-environnement », sous statut contrat de projet, de niveau catégorie B à temps complet, pour une durée de 2 ans sur la période 2023-2024, en cohérence avec l'échéance du contrat territorial Baie de Saint Brieuc 2022-2024,
- AUTORISE la prolongation de ce contrat de projet pour une durée de 3 ans en cas de renouvellement du contrat territorial pour la même durée et du maintien du dispositif PSE,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN.**

**Abstention : 7 – Mme LELIONNAIS. M. VIMONT. Mme MORFOUASSE. MM. CARFANTAN. CORDON. LUCIENNE. MARCHAND.**

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le

ID : 022-200069391-20221025-2022\_126\_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTE DE COMMUNES LAMBALLE ARMOR TERRE MER -22- PLOMERATION".

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le

ID : 022-200069391-20221025-2022\_126\_DELIB-DE